



DELIBERATION

2022/43

SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE SOLLICITATION DU FRATRI DANS LE CADRE DU COT THIERACHE

L'an deux mille vingt-deux le 19 septembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à La Capelle, au siège de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, **Présents** : 10, **Représenté** : 1, **Votants** : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Mathieu CANON, M. Patrick DUMON, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etait représenté : M. Vincent LAMOUREUX par Mme Marie DETERME.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick DUMON.

Afin de mettre en place un service de Conseiller en Energie Partagé (CEP) sur le territoire, l'ADEME demande au préalable qu'un état des lieux énergétique du patrimoine public soit réalisé.

Pour ce faire, le PETR du Pays de Thiérache envisage le recrutement d'un technicien spécialisé dans les énergies à compter du 15 octobre 2022 pour assurer cet état des lieux et démontrer la nécessité de mettre en place un service de Conseiller en Energie Partagé à destination des collectivités territoriales Pays de Thiérache et construire la feuille de route de la mission.

Cette étude, finançable par le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle, permet sur une période d'un an maximum de financer 50% du coût de la mission, plafonné à 30 000 € de financement. Le coût du poste est estimé à 40 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE cette mission préalable à la mise en oeuvre d'un service de conseil en énergie partagé ;

VALIDE le budget prévisionnel du projet ainsi que son plan de financement ;

SOLLICITE la participation financière de la Région Hauts-de-France au titre du FRATRI à hauteur de 50 %, pour financer la mission d'état des lieux énergétique du patrimoine public ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires ;

PRECISE que les crédits nécessaires à cette mission sont prévus au Budget 2022 du Pays de Thiérache, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 002-200051118-20220919-43_2022-DE